

Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 5 juin 2016

Conditions Canton	Electeurs autorisés A: Nombre		Participation des électeurs autorisés Nombre de votes et pourcentage		Proportion des votes électroniques (C)... pourcentage		
	Suisses de l'intérieur	Suisses de l'étranger	B: Tous les canaux		C: Canal électronique	...par rapport aux électeurs autorisés (A)	...par rapport aux votes effectifs (B)
Bern		15 431	--	--	3 370	21.84	--
Lucerne		4 347	1 670	38.42	992	22.82	59.40
Bâle-Ville	19	7 682	2 627	34.11	1 687	21.91	64.22
Neuchâtel	27 177	570	--	--	5 896	21.25	--
Genève	73 918	22 855	48 262	49.87	12 449	12.86	25.79
Total	101 114	50 885	--	--	24 394	16.05	--

Exemple de lecture : Dans le canton de Lucerne, 4 347 Suisses de l'étranger étaient autorisés à utiliser le canal de vote électronique. 1 670 d'entre eux ont pris part au scrutin. Cela signifie un taux de participation des Suisses de l'étranger de 38.42 %. 992 des 1 670 votants suisses de l'étranger ont opté pour le canal de vote électronique. Cela signifie un taux d'utilisation du canal de vote électronique de 59.40 %. 22.82 % des 4 347 Suisses de l'étranger ont voté électroniquement dans le canton de Lucerne. Les cantons de Berne et Neuchâtel communiquent que ce chiffre.